

## COMMUNE DE SALORNAY-SUR-GUYE

### Séance du 05 juillet 2021

**Nombre de Membres  
en exercice** 15  
**Absent(s)** : 0  
**Excusé(s)** : 3

L'an deux mil vingt et un, et le cinq juillet  
à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame  
le Maire, Catherine BERTRAND

**Date de la convocation**  
01/07/2021

Étaient présents : Messieurs BURTEAU Gilles - MALDEREZ Alain –  
Madame VIARD Marie-Laure - Messieurs MOREAU Didier - DUVERGER  
Mathieu – COLLIN Thomas - FERLAY Thierry – Mesdames MENDEZ  
Manu - BAILLY Monique - Monsieur DENIBOIRE Julien - Madame  
DESBAS Cathy  
Excusés : Mesdames BARBIER Chantal - GEOFFROY Amandine -  
Monsieur BROSELIN Eric

Monsieur MALDEREZ Alain a été désigné secrétaire de séance

#### Objet de la délibération : **Projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA)**

Vu l'inscription au titre des monuments historiques de la maison du XVème siècle (14 , rue du  
Château), en date du 28 juin 1927 ;

Vu la proposition de l'Architecte des Bâtiments de France de modifier le périmètre de protection  
actuel autour du monument historique, fixé à 500 mètres ;

Vu la possibilité de mettre en place un périmètre délimité des abords (PDA) conformément à la loi  
relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine et aux articles L.621-30 et  
L.621-31 du Code du Patrimoine ;

Considérant que le périmètre délimité des abords :

- désignera des immeubles ou ensembles d'immeubles qui formeront avec le monument historique  
un ensemble cohérent ou qui seront susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en  
valeur ;
- se substituera au périmètre actuel des 500 mètres ;
- sera plus adapté au contexte communal et au monument historique.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal accepte la proposition de  
l'Architecte des Bâtiments de France de créer un périmètre délimité des abords sur sa commune.

Pour extrait certifié conforme.

Catherine BERTRAND  
Maire,

